

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 96-232 DU 14 MAI 1996
FIXANT LA DATE DU TROISIEME RECENSEMENT GENERAL
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT DU CONGO

Le Président de la République,

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;
Vu la Loi n° 27-82 du 7 Juillet 1982 sur la Statistique;
Vu le Décret n° 90-512 du 29 Aout 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de l'Economie;
Vu le Décret n° 72-125 du 20 Avril 1972 ordonnant le Recensement Général de la Population et la mise en place de l'observation permanente des faits démographiques en République du Congo;
Vu le Décret n° 93-449 du 24 Septembre 1993 portant prescription et organisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en République du Congo;
Vu le Décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres, Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 95-32 du 02 Février 1995 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement;

En Conseil des Ministres

DECRETE :



.../...

Article 1er : La date du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Congo est fixée au 07 Juin 1996 sur toute l'étendue du territoire national.

Article 2 : La date du 07 Juin 1996 est déclarée journée chômée et payée sur l'ensemble du territoire national.

Article 3 : Le présent Décret sera ~~enregistré~~ ^{publié} au Journal Officiel ~~de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~ ^{de la République du Congo}

Fait à Brazzaville, le 14 MAI 1996



Par le Président de la République,

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Professeur Pascal LISSOUBA.-

Le Ministre de l'Economie et des
Finances Chargé du Plan et de la
Prospective,

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur Chargé de la Sécurité
et du Développement Urbain,

Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,

Anaclet Philippe BIKINKITA.-

Anaclet TSOMAMBET.-